

CASDA
Collège des Avocats Spécialistes en
Droit de l'Arbitrage



Colloque « l'Adaptation des contrats aux nouvelles exigences de la vie des affaires »

*Gardez la maîtrise de vos contrats (renégociation, imprévision, révision du prix, clauses abusives) :
Quel Juge ?*

Vendredi 25 novembre 2016 - Lyon

Durée : Matinée suivie d'un cocktail

Cette journée de formation aura lieu à la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, 32 Quai PERRACHE, 69002 Lyon**

Description : Le collège des Avocats Spécialistes en Droit de l'Arbitrage (CASDA) organise en partenariat avec le Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage (CIMA) un colloque consacré à l'incidence du nouveau droit des contrats (en vigueur le 1er octobre 2016) sur les rôles respectifs de l'entreprise, du juge et de l'arbitre dans la naissance, la vie et la fin du contrat.

Cette réforme du droit des contrats concerne tous les secteurs de l'économie : Banque, Industrie, Services, Commerce et Distribution, Immobilier, Activités libérales

Frais de participation : 40 € (20 € pour les élèves avocats)

Inscription : colloque@casda.fr

Programme :

8h30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00 : OUVERTURE DU COLLOQUE

- Jean Marc MOREL, Président du CIMA, Vice-Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts Comptables Rhône Alpe
- Bruno CRESSARD, Avocat au barreau de Rennes, Ancien Bâtonnier, Président du CASDA
- Thierry BONNET, Avocat au barreau de Lyon, Président du Conseil Arbitral du CIMA

9h15 : Propos introductifs : Christine LECUYER-THIEFFRY, Avocat au barreau de Paris

9h30 : TABLE RONDE : **La réponse de l'arbitrage aux enjeux liés au nouveau droit des contrats**

- Animateur : Louis DEGOS, Avocat au barreau de Paris, Membre du CNB
- La bonne foi : Thomas DESCHRYVER, Avocat au barreau de Lille
- Le prix : Béatrice FAVAREL, Avocat au barreau de Marseille
- L'imprévision : Alain VIDAL NAQUET, Avocat au barreau de Marseille

Débat

11h00 : PAUSE

11h15 : TABLE RONDE: **La souplesse de l'arbitrage et la sécurité juridique**

- Animateur : Christoph RADTKE, Avocat au barreau de Lyon
- La validité et l'efficacité de la clause d'arbitrage : Romain DUPEYRE, Avocat au barreau de Paris
- Une clause d'arbitrage sur mesure: Denis BENSUAUDE, Avocat au barreau de Paris
- Le droit français est-il toujours attractif ? : Jochen BAUERREIS, Avocat au barreau de Strasbourg

Débat

13h00 : Cocktail



BULLETIN D'INSCRIPTION

Colloque « l'Adaptation des contrats aux nouvelles exigences de la vie des affaires »

*Gardez la maîtrise de vos contrats (renégociation, imprévision, révision du prix, clauses abusives) :
Quel Juge ?*

Vendredi 25 novembre 2016 à 8 h 30

Chambre de Commerce et d'Industrie de Région, 32 Quai PERRACHE, LYON

➤ Je participe

Société /
Nom-Prénom /
Fonction /
Mail direct /
Téléphone /

➤ Je ne participe pas mais je serai représenté(e) par

Nom-Prénom /
Fonction /
Mail direct /

TOTAL DES INSCRIPTIONS ET RÈGLEMENT

Tarif 40€ x personne(s) =€

Tarif élève avocat 20 € x personne(s) =€

Ci-joint un chèque de € à l'ordre de CASDA, à adresser à Bruno Cressard, Cabinet CRESSARD & LE GOFF, 1 rue de l'Alma – CS 91222 35012 Rennes Cedex Inscription enregistrée à réception de votre règlement, au plus tard le 21 novembre 2016, dans la limite des places disponibles.

➤ Bulletin réponse à retourner à

colloque@casda.fr

ou

Me Bruno Cressard
Cabinet CRESSARD & LE GOFF
1 rue de l'Alma – CS 91222
35012 Rennes Cedex

Société Marseillaise de Crédit



Titulaire du compte :

CASDA

Libellé du sous-compte :

COMPTE COURANT

Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30077	04997	35763200200	14	MARSEILLE GRIGNAN

IBAN : FR76 3007 7049 9735 7632 0020 014

BIC : SMCTFR2A

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN

Partie réservée au destinataire du relevé